8. Systèmes et réponses communautaires (CS&R) contribuant à l'amélioration des résultats en matière de santé et à l'accès équitable à des services de qualité intégrés et centrés sur les personnes

8.1 Contexte et justification

Pour atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie du Fonds mondial, il faudra intensifier les investissements, mettre à l'échelle les systèmes et réponses communautaires dans leur diversité, y compris les organisations dirigées par la communauté (ODC), les organisations de base communautaire (OBC) et les ASC¹, et investir dans les composants clés du système nécessaires à des systèmes communautaires de santé forts et résilients.

Les principaux objectifs du fonds de contrepartie et de l'initiative stratégique CS&R sont de soutenir :

- La préparation du système pour l'échelle, l'institutionnalisation et la durabilité de la maind'œuvre des ASC.
- Le renforcement des systèmes communautaires (RSC), en particulier pour les ODC et les OBC employant des ASC (par exemple, les pairs) ; et
- Le suivi dirigé par la communauté (CLM) et l'utilisation des données CLM pour la prise de décision.

Les principaux domaines d'intervention du fonds de contrepartie et de l'initiative stratégique CS&R sont les suivants :

- Renforcer la programmation des ASC pour catalyser la préparation du système à l'échelle, l'institutionnalisation et la durabilité de la main-d'œuvre des ASC.
- Accélérer le CS&R pour les organisations dirigées par des populations clés et vulnérables : Inciter les investissements pour renforcer les capacités opérationnelles, techniques et de gouvernance des ODC/OBC employant des ASC (par exemple, les pairs) pour renforcer le lien et la mobilisation des effectifs de santé communautaire, les réponses communautaires et les systèmes communautaires transformateurs de genre.

8.2 Focus des investissements

Le tableau ci-dessous énumère les modules et les interventions éligibles pour le Fonds de contrepartie pour la CS&R. Les modules et les interventions décrivent les domaines d'intérêt général et les activités pertinentes pour le fonds de contrepartie, afin d'aider les candidats dans leur planification. De plus amples détails sur ces modules et interventions, ainsi qu'une liste illustrative (non exhaustive) d'activités, sont fournis dans le cadre modulaire du Fonds mondial. Les candidats sont encouragés à investir dans des activités au sein des modules et interventions éligibles qui catalyseront les progrès dans le domaine d'intérêt le long d'un modèle de maturité, en établissant d'abord les bases de la mise à l'échelle, puis en passant de "bon à excellent" (un modèle de maturité illustratif sera fourni aux candidats). Les investissements sont éligibles si les services de lutte

¹ Référence à "ASC" inclut tous les types d'ASC, y compris les pairs et les autres types d'ASC, employés par le secteur public ou les organisations de la société civile (y compris les organisations à base communautaire ou les organisations dirigées par la communauté)

contre le VIH, la tuberculose et/ou le paludisme font partie de l'ensemble des services fournis par les ASC (de préférence, tous les services répondant aux besoins de la population sont intégrés dans l'ensemble des services). Notez que la définition des ASC inclut tous les types d'ASC, y compris les pairs et les autres types d'ASC, employés par le secteur public ou les organisations de la société civile (y compris les OBC et les ODC).

Les candidats doivent se référer et utiliser la <u>note d'information du SRPS</u> et le <u>tableau des lacunes programmatiques des ASC</u> pour faciliter la planification des demandes de financement et doivent se référer aux <u>directives du Fonds mondial pour la budgétisation des subventions</u> concernant la rémunération des ASC (c'est-à-dire les salaires, les incitations, les allocations et autres avantages).

Pour les interventions CSS éligibles (décrites dans le tableau ci-dessous) les candidats doivent utiliser le dossier technique CSS et l'outil de prise de décision CSS.

Modules, interventions et activités illustratives éligibles pour les fonds de contrepartie de CS&R

Important : Les candidats sont priés de soumettre, avec la demande de financement, un tableau indiquant les interventions et les modules pour lesquels des fonds de contrepartie sont demandés, y compris le montant à compléter à partir de l'allocation.

Modules and interventions	Exemples d'activités (voir le cadre modulaire pour plus de détails)
Module: SRPS / PP: RHS et qualité des soins Intervention: SRPS / PP: planification, gestion et gouvernance des RHS, y compris des ASC	Activités de renforcement de la politique, de la stratégie, de la planification et de la gouvernance pour les ASC (dans le cadre plus large des RHS) employés par le secteur public ou les organisations de la société civile.
Module: SRPS / PP : RHS et qualité des soins Interventions: SRPS / PP : ASC – sélection, formation initiale et certification SRPS / PP : ASC – formation continue	Activités visant à renforcer la sélection, la formation initiale basée sur les compétences, la formation continue, la certification et le maintien de la certification des ASC, des superviseurs des ASC et des autres membres du personnel du district, de la région ou du pays/programme dont le rôle nécessite une formation pour soutenir les ASC, en renforçant les institutions/systèmes qui assurent la formation des ASC.
Module: SRPS / PP : RHS et qualité des soins Intervention: SRPS / PP : ASC – contractualisation, rémunération et rétention en poste	Activités visant à renforcer la contractualisation, la rémunération et la rétention des ASC
Module: SRPS / PP : RHS et qualité des soins Intervention: SRPS / PP : rémunération et déploiement de personnel actuel ou nouveau (à l'exception des ASC)	Activités visant à renforcer la contractualisation, la rémunération et la rétention des superviseurs des ASC et des autres membres du personnel du district, de la région, du pays ou du programme dont le rôle est de soutenir les ASC.
Module: SRPS / PP : RHS et qualité des soins Intervention: SRPS / PP : ASC – supervision formative intégrée	Activités pour renforcer la supervision de soutien pour les ASC et les superviseurs des ASC
Module: SRPS : renforcement des systèmes communautaires Intervention: Participation, liens et coordination au sein des communautés	Activités visant à renforcer l'engagement de la communauté dans la planification, la sélection et la résolution des problèmes des ASC
Notez qu'il n'y a pas de module et d'intervention spécifiques pour l'équipement des ASC dans le cadre modulaire du Fonds mondial. Veuillez utiliser le module "SRPS / PP : RHS et qualité des soins" et l'intervention "SRPS / PP : ASC – sélection, formation initiale et certification".	Activités visant à garantir que les ASC et les superviseurs des ASC disposent de l'équipement nécessaire à leur travail : Transport (par exemple, bicyclette ou moto, y compris l'entretien et le carburant ou l'indemnité de transport), sac à dos, uniforme, vêtements et bottes de pluie, lampe de

Veuillez utiliser l'entrée de coûts 9.3 : Autre équipement non sanitaire.	poche, thermomètre, bandelette MUAC) / bandelette shakir, minuteurs pour les maladies respiratoires. La liste ci-dessus est illustrative et non exhaustive. L'équipement éligible comprend tout l'équipement requis pour les ASC et les superviseurs des ASC selon les normes nationales pour leur travail.
Module: Gestion de cas Intervention: Prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire (PEC-C)	Activités visant à garantir que les ASC disposent de produits antipaludiques pour la gestion des cas de paludisme au niveau communautaire : TDR pour le diagnostic du paludisme, ACT pour le traitement du paludisme et artésunate rectal pour le traitement pré-référentiel du paludisme grave.
Module: Gestion de cas Intervention: Prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire (PEC-C)	Activités visant à s'assurer que les ASC disposent de médicaments non paludéens pour l'iCCM: antibiotiques de première ligne pour le traitement de la pneumonie et SRO et zinc pour le traitement de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, conformément au protocole national pour l'iCCM; voir l'annexe 3 de la note d'information du SRPS pour les critères d'éligibilité.
Module: Utiliser des modules pertinents pour le VIH Intervention: Utiliser une intervention pertinente pour le VIH	Activités visant à garantir que les ASC disposent de produits pour les services VIH au niveau communautaire : Préservatifs, lubrifiants, PrEP, PEP, POC EID, RDTs, et autres pour les services VIH pertinents pour le rôle de l'ASC.
Notez les points suivants pour les systèmes de orientation et de reorientation : Si pour plusieurs maladies Module : SRPS : planification et gouvernance du secteur de la santé pour des services intégrés axés sur la personne Intervention : Intégration et coordination entre les programmes de lutte contre les maladies et au niveau de la prestation des services S'il s'agit d'une seule maladie, utilisez le module et l'intervention correspondants.	Activités visant à renforcer le système de orientation et de reorientation : Système de orientation et de reorientation (par exemple, allocations pour le transport et les repas des patients, des soignants et des ASC). Voir l'annexe 2 de la note d'information du SRPS pour plus de détails.
Module: SRPS : systèmes de gestion des produits de santé Interventions: Choisir la ou les interventions pertinentes	Activités visant à renforcer le système de chaîne d'approvisionnement : Distribution jusqu'au dernier kilomètre à l'établissement de santé ou à l'agent de santé communautaire (peut être effectuée dans le cadre de la supervision de l'agent de santé communautaire)
Module: SRPS : systèmes de suivi et d'évaluation Interventions : Choisir la ou les interventions pertinentes	Système de gestion de l'information pour la santé, surveillance, suivi et évaluation : Registres, aide-mémoire sur papier, formulaires pour rapports réguliers, outils numériques mobiles de santé (p. ex. téléphones, tablettes,

	cartes SIM, indemnité de communication) pour les agents de santé communautaires et leurs superviseurs
Module: SRPS / PP: RHS et qualité des soins Intervention: SRPS / PP: planification, gestion et gouvernance des RHS, y compris des ASC	Activités visant à renforcer les stratégies de financement de la santé et la planification pour les ASC (par exemple, pour le développement et le soutien de voies de financement durables pour les ASC dans le contexte d'une planification plus large des RHS et du secteur de la santé).
Module: SRPS : renforcement des systèmes communautaires Intervention: Renforcement des capacités et développement du leadership	Activités visant à renforcer la capacité, le leadership et la durabilité des organisations dirigées par la communauté et basées sur la communauté qui emploient des ASC, y compris des pairs ou d'autres types d'ASC (cela peut inclure les associations d'ASC).
Module: SRPS : renforcement des systèmes communautaires Intervention: Participation, liens et coordination au sein des communautés	Activités visant à établir ou à renforcer les accords formels entre les organisations dirigés par la communauté et les organisations basés dans la communauté qui emploient des ASC (y compris les pairs ou d'autres types d'ASC) et les établissements de santé ; développement / révision des plans, outils et messages pour l'engagement de la communauté, la communication des risques et la mobilisation sociale ; renforcement des plateformes pour la coordination, la planification conjointe et les liens efficaces entre les communautés et le système de santé.
Modules et interventions pertinents en matière de VIH, de tuberculose pour la prestation de services liés au VIH, à la tuberculose et/ou au paludisme par les ASC, y compris les pairs ou d'autres types d'ASC, employés par le secteur public ou les organisations de la société civile (y compris les organisations dirigées par la communauté ou basées sur la communauté).	Activités visant à renforcer la prestation de services pour le VIH, la tuberculose et/ou le paludisme par les ASC qui ne sont pas couvertes par l'un des modules et interventions ci-dessus et qui s'alignent sur les directives pour les ASC décrites dans la note d'information du SRPS

8.3 Conditions d'accès

Sous réserve de la confirmation du financement, pour accéder aux fonds de contrepartie de la CS&R, les pays doivent investir une partie de leur allocation totale supérieure ou égale au montant des fonds de contrepartie disponibles (c'est-à-dire au moins une contrepartie de 1:1) dans les interventions éligibles pour la programmation des agents de santé communautaires (ASC)* et la CSS décrites dans le tableau d'investissement CS&R cidessus.

8.4 Conditions programmatiques

En outre, les pays éligibles doivent démontrer que les conditions programmatiques suivantes ont été remplies :

- Engagement significatif démontré des unités de santé communautaire du Ministère de la Santé (MDS), des ASC / associations d'ASC et des ODC / OBC employant des ASC dans le développement des demandes de financement et l'octroi des subventions.
- L'inclusion d'investissements qui sont alignés sur les directives sur les ASC et le RSC décrites dans la note d'information SRPS du Fonds mondial, ainsi que sur les interventions éligibles dans le tableau d'investissement CS&R ci-dessus.
- Soumission d'un tableau des lacunes programmatiques des ASC complété, aligné sur les stratégies et plans nationaux.
- Inclusion d'une stratégie de santé communautaire (ou d'un plan pour en développer une) qui intègre les ASC, la prestation de services par les ODC et les OBC sur la communauté, y compris un plan opérationnel chiffré.
- L'inclusion d'une analyse ou d'une évaluation et de plans pour renforcer les composantes des systèmes nécessaires à une prestation de services efficace par les ASC et les ODC/OBC, y compris le leadership et la gouvernance, la main-d'œuvre (y compris la planification, la formation, la rémunération et la supervision), le financement durable, les outils et systèmes numériques, la chaîne d'approvisionnement, les systèmes d'aiguillage et le suivi communautaire, ainsi que la capacité du ministère de la santé et des ODC/OBC à fournir des services.

Les conditions ci-dessus s'appliquent à tous les types d'ASC, y compris les pairs employés par le secteur public ou les organisations de la société civile, notamment les ODC et les OBC.

8.5 Initiative stratégique d'assistance technique pour les fonds de contrepartie

Afin de rendre opérationnels les fonds de contrepartie CS&R, comme notifié dans leur lettre d'allocation, les pays peuvent également être éligibles pour recevoir une assistance technique par le biais d'initiatives stratégiques. Les modalités d'accès à cette assistance seront communiquées ultérieurement.